

NOTE DE POSITION

# **Conseil en énergie, encadrer sans administrer : pour une intermédiation éthique et responsable au service de la compétitivité des entreprises françaises**

---

Encadrer le courtage en énergie sans confondre acteurs opportunistes et conseil indépendant : pour une régulation proportionnée, fondée sur la transparence et la déontologie, au service de la compétitivité et de la souveraineté énergétique.



Alors que le Parlement propose d'encadrer le courtage en énergie et de renforcer la protection des consommateurs, un risque se dessine : faire l'amalgame entre acteurs purement opportunistes et professionnels responsables qui accompagnent éthiquement les entreprises françaises dans leurs stratégies d'approvisionnement en énergie et de décarbonation.

La transparence est la condition de la liberté économique. Notre conviction ? La transparence et la déontologie ne sont pas des contraintes, mais les fondements d'une intermédiation utile à la compétitivité et à la décarbonation de notre économie.

## **Le rôle nécessaire des courtiers et consultants dans un marché complexe**

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel n'ont jamais été aussi volatils et complexes : dérégulation post-ARENH, volatilité des prix de marché, signal carbone, dispositif CEE, réforme du mécanisme de capacité, obligations réglementaires du décret tertiaire...

Dans cet environnement complexe, les PME et ETI ont besoin d'expertise pour prendre les décisions les plus pertinentes dans un univers incertain et un environnement de plus en plus concurrentiel.

Dans ce contexte, le courtier-conseil indépendant agit comme tiers de confiance, facilitant la mise en concurrence, mettant pleinement son expertise technique et spécialisée au service de clients dont l'énergie ne constitue pas le cœur de métier mais pèse de plus en plus sur leurs charges d'exploitation, tout en garantissant la neutralité du conseil et la traçabilité des recommandations.

## **Encadrer les pratiques, oui. Assimiler le conseil à une simple intermédiation, non.**

Les récentes propositions parlementaires, notamment la proposition de loi Saulignac, visent légitimement à réguler les pratiques abusives : démarchage sauvage, double rémunération, opacité des commissions...

L'exception confirme la règle, encore faut-il qu'il y ait une règle.

Mais elles ne doivent pas conduire à assimiler tout conseil en énergie à une activité de courtage dépendant des fournisseurs ou poursuivant des intérêts purement opportunistes se limitant au versement ponctuel d'une commission. Cette confusion fragiliserait un écosystème de sociétés indépendantes qui, depuis des années, se sont construites autour de pratiques internes prônant le respect de règles déontologiques strictes, le développement d'outils digitaux garantissant une transparence optimale et un accompagnement quotidien de leurs clients.

## **Pour une régulation efficiente et proportionnée**

Nous appelons de nos vœux une régulation efficace, proportionnée et adaptée à la réalité de la profession et aux besoins du tissu économique national.

La règle est utile à la vertu comme la bride au cheval : elle la dirige sans l'empêcher d'avancer.

Plutôt qu'une approche punitive, la France gagnerait à reconnaître les pratiques exemplaires en s'appuyant sur des labels professionnels, une charte nationale de transparence et des procédures d'agrément inspirées des standards européens (MiFID II, IDD, directive 2019/944).

C'est à cette condition que le législateur réussira à répondre de manière efficiente et efficace à l'impérieuse nécessité de lutter contre certaines pratiques abusives, dans l'intérêt de la compétitivité économique de notre tissu de PME et d'ETI.

## **L'énergie comme levier de performance et de souveraineté**

Derrière la question du courtage ou du conseil en énergie se joue un enjeu bien plus large : celui de la souveraineté énergétique et de la compétitivité industrielle de la France. Dans un contexte marqué par la volatilité des marchés, la réindustrialisation et la décarbonation du tissu productif, la maîtrise de l'énergie devient un avantage concurrentiel décisif.

Accompagner les entreprises de manière transparente, indépendante et durable, c'est leur donner les moyens de reprendre la main sur leurs coûts, de sécuriser leurs approvisionnements et d'orienter leurs investissements vers l'efficacité énergétique plutôt que vers la simple gestion de crise. C'est aussi créer les conditions d'une transition écologique crédible, fondée non sur la contrainte, mais sur la compétitivité et l'innovation.

En valorisant la compétence de conseil et d'intermédiation responsable, la France se dote d'un véritable « soft power énergétique », capable de concilier trois impératifs : la résilience économique face aux chocs de prix, la souveraineté industrielle grâce à une meilleure prévisibilité énergétique, et la décarbonation par la réduction mesurable des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, les courtiers et conseillers en énergie ne sont pas de simples intermédiaires : ils sont des acteurs de souveraineté économico-énergétique, contribuant à l'autonomie stratégique du pays autant qu'à la compétitivité durable de nos entreprises.

## **Encadrer ne doit pas signifier standardiser, au risque de nuire à l'innovation et aux meilleures pratiques**

Le législateur a raison de vouloir assainir le marché ; encore faut-il préserver et valoriser les acteurs vertueux, ceux qui ont déjà fait de la transparence leur marque de fabrique. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que les conseils vertueux ne cessent d'investir massivement dans l'innovation afin, notamment, d'offrir des outils digitaux et numériques performants à leurs clients, dans un souci permanent d'optimisation de leurs coûts de sourcing et de transparence.

Les lois inutiles affaiblissent les règles nécessaires.

C'est à cette condition que le courtage et le conseil en énergie continueront de jouer pleinement leur rôle : être un chaînon éthique, technique et économique entre les fournisseurs et les consommateurs, au service de la performance économique et énergétique de la Nation.

Praestria · Tiers de confiance de la filière énergie

[praestria.com](https://praestria.com) · [contact@praestria.com](mailto:contact@praestria.com)